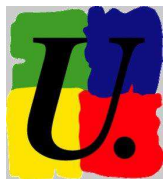


FSU TERRITORIALE



STAGE: Les métiers d'ATSEM et d'AGENT TERRITORIAL

**Ce stage est ouvert
à toutes et tous,
syndiqué-es ou non.**

Il se déroulera :

Le 12 juin 2018

De 9 heures à 17
heures

Au collège Alain à
Maromme

(Place Alain, 76150 Maromme)



Seront abordés les points suivants :

- Le décret 2018-152, paru le 1 mars 2018 : ce qui va changer, ce qui reste à obtenir ;
- Le métier d'ATSEM et d'Agent territorial au quotidien ;
- Statuts et droits individuels et collectifs ;
- Salaires et rémunérations ;
- La durée du travail et les évolutions de carrière ;
- Toutes les questions ou thèmes que vous souhaitez aborder.

**EDITO : Un métier en évolution constante qui
doit être conforté et mieux reconnu !**

Le SNUTER-FSU 76, syndicat de la territoriale qui fait partie de la Fédération Syndicale Unitaire, principale fédération de la Fonction publique, organise un stage de formation destiné aux Atsem et agents techniques des collectivités territoriales intervenants dans les écoles.

Les difficultés rencontrées lors de l'exercice du métier d'ATSEM et d'agent territorial travaillant dans les écoles se sont particulièrement accrues ces dernières années : responsabilités, relations avec les collectivités, l'école ou les parents, remise en question du temps de travail, attaques permanentes contre la Fonction Publique Territoriale.

Être ATSEM, c'est aussi faire face à une diversité de missions (accueil des enfants, des parents, activités pédagogiques et éducatives, surveillance, nettoyage), parfois sur une amplitude horaire très large, jusqu'à devenir l'adulte de référence dans l'école, celui qui suit l'enfant tout au long de sa journée.

Cette diversité des missions et des places justifie le plein accès et le renforcement des temps de formation des agents, tout au long de leur carrière. C'est ce à quoi que le SNUTER-FSU 76 et la FSU 76 ont décidé de s'atteler en organisant cette journée ouverte à toutes et tous.

Ce stage sera l'occasion de venir débattre de votre métier avec vos collègues de tout le département.

Venez nombreuses et nombreux !

Laurence Letellier et Valérie Pirès pour le SNUTER-FSU 76
Nadine Aragona et Jean-Marie Barbazanges pour la FSU 76

Pour nous joindre : SNUTER-FSU Rouen, 4 rue Louis Poterat, 76 000 Rouen

02 35 72 90 24 / 06 62 56 44 57

**Consultez le site de la FSU76
<https://fsu76.fsu.fr/>**

lafsuterritoriale76@orange.fr

fsu76@fsu.fr

COMMENT S'INSCRIRE ?

Si vous souhaitez participer au stage, il faut déposer auprès de votre employeur une demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage donc **impérativement avant le 12 mai 2018. (Téléchargeable sur www.snuter-fsu.fr/spip.php?article2133).**

Il faudra également nous retourner le coupon ci-dessous par courrier à FSU 76, 4 rue Louis Poterat 76 000 Rouen. Ou par mail à fsu76@fsu.fr, en précisant vos nom, prénom, téléphone, fonction et lieu d'exercice et l'employeur s'il n'est pas la commune (communauté de communes par exemple). Les stages de formation syndicale sont de droit mais l'employeur peut limiter le nombre de participants dans un même service.

Un éventuel refus (exceptionnel) de l'employeur doit vous parvenir **15 jours avant la date de la formation et doit être motivé**. Attention, à l'issue de la formation nous vous remettons une attestation de présence à remettre à votre employeur.

« Prénom NOM de l'agent
Grade, Fonction,
Service, Direction, ... »

M. /Mme
Maire de

Ville, le xx mois 20xx »

Objet : demande de congé pour la formation syndicale

« Madame, Monsieur la/le titre de l'autorité »

Conformément aux dispositions, d'une part de la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) portant droits et obligations des fonctionnaires et, d'autre part du 7° de l'article 57 de la [loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera le(s) :

- « 12 juin 2018 à Maromme »

Ce stage est organisé par la FSU TERRITORIALE, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale ([arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998](#) pris en application de l'article 1 du [décret n°85-552 du 22 mai 1985](#) relatif à l'attribution du congé pour formation syndicale aux agents de la fonction publique territoriale).

Je vous prie d'agréer, « Madame, Monsieur la/le titre de l'autorité, », l'expression de ma considération la plus distinguée.

« Signature »
« Prénom NOM de l'agent »



Bordereau d'inscription (ne dispense pas du courrier ci-dessus)

Je souhaite participer au stage ATSEM et agent territorial du SNUTER FSU du 12 juin 2018 à Maromme.

NOM:.....Prénom:.....

Fonction:.....Lieu d'exercice:.....

Collectivité de rattachement (commune, communauté de communes, syndicat mixte :

Téléphone :

Adresse :

Adresse mail :

Je déjeunerais avec le groupe : Oui / Non

Le repas est réservé à l'inscription et est pris en charge par la FSU, le déplacement est remboursé pour les syndiqués.

La formation syndicale **est un droit** et elle se déroule sur du temps de travail (**sans récupération**). Tout agent de la Fonction Publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an sous réserve de nécessité de service.